



## **CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE FLOTTANTE (PROJET)**

**Lieu-dit « L'Île des Rats »  
84420 PIOLENC**

**PRESTATION ATTES  
(19.028.A.R.01.1)**

**pour**

**FERME D'AKUO 3  
140 Avenue des Champs Elysées  
75008 PARIS**






Siège social  
Immeuble Axiome  
Av. de Saint Menet  
13367 MARSEILLE cedex 11

Atlantique Méditerranée Dépollution Environnement – 13 rue Jean-Baptiste Perrin – 33320 - EYSINES  
Tél : 05.56.28.62.08 / Fax : 05.56.28.64.42 – [amde@wanadoo.fr](mailto:amde@wanadoo.fr) – Siret : 393 283 692 00043  
SA au capital de 38125 € - Code NAF : 7112B – Code TVA : FR 27 393 283 692

## PRESTATION ATTES

### RAPPORT

Numéro du rapport	Date	Rédaction		Chef de Projet		Supervision	
		Nom et fonction	Signature	Nom et fonction	Signature	Nom et fonction	Signature
19.028.A.R.01.1 Version 1	13/06/19	THIRION Benoît Directeur Technique		METZ Aude Responsable Projet		THIRION Benoît Directeur Technique	

## PREAMBULE

Une demande de prestation ATTES a été établie par FERME D'AKUO 3 à la société AMDE qui est certifiée dans les domaines A, B et C de la norme NFX 31-620 de décembre 2011 ([www.lne.fr](http://www.lne.fr)) et qui, dans le cadre de la période transitoire, peut établir cette prestation.

Cette demande intervient pour le dépôt d'un permis de construire pour implanter une centrale photovoltaïque flottante sur le site d'une ancienne gravière réaménagée en plan d'eau conformément à la réglementation.

## I - LISTE DES DOCUMENTS EXAMINES

Les documents ci-après transmis par FERME D'AKUO 3 en qualité de Maître d'Ouvrage :

- Le dossier de cessation partielle d'activité – GEOENVIRONNEMENT – Avril 2013 ;
- Procès-verbal de constat de l'abandon partiel d'exploitation – DREAL PACA – 06/06/2013 ;
- Courrier de la Préfecture de Vaucluse avec rapport de l'inspection des installations classées pour la protection de l'environnement valant procès-verbal de constat de réalisation de travaux au sens de l'article R.512-39-3 du code de l'environnement – Préfet de Vaucluse – 21/12/2018 ;
- Mesures de qualité des eaux – PRONETEC – mars 2017 ;
- Mesures de qualité des eaux – PRONETEC – février 2018 ;
- Etude d'impact pour la mise en place d'une centrale photovoltaïque flottante – AH2D – Mai 2019.

Au regard de l'activité (carrière sans remblaiement) et du projet (centrale photovoltaïque flottante), il n'y a pas eu de prestation DIAG ou PG conformément à la norme NFX 31-620-2 de décembre 2018. Toutefois, les différents documents transmis permettent d'apporter les éléments en rapport avec une prestation INFOS + DIAG, à savoir :

- A100 – visite de site ;
- A110 – étude historique ;
- A120 – étude de vulnérabilité ;
- A210 - prélèvements, mesures, observations et/ou analyses sur les eaux souterraines ;
- A270 – Interprétation des résultats.

## II - NOTE DE SYNTHÈSE

A partir des documents précédents, nous pouvons établir la synthèse environnementale suivante.

Les informations concernant les prestations A100, A110 et A120 sont fournies dans l'étude concernant la cessation partielle d'activité d'avril 2013, le procès-verbal de constat de décembre 2018 et l'étude d'impact pour le projet étudié de mai 2019. En effet, ces documents reprennent notamment :

- L'aspect réglementaire de l'ancienne activité avec les rubriques de la nomenclature au titre des ICPE ;
- Les arrêtés ministériels et arrêtés préfectoraux d'autorisation ;
- La localisation géographique (échelle 1/25000 et 1/10000) ;
- Les documents d'urbanisme ;
- La description de l'installation en cours d'activité et l'état actuel (disparition de toute trace d'activité et aménagement des berges) ;
- Les aménagements hydrauliques ;
- Les perceptions visuelles du site et les usages du sol autour du site ;
- Un paragraphe sur la gestion des déchets (pas de production de déchets au sens de la loi du 15 juillet 1975) ;
- Visite de site du 18 décembre 2018 avec la DREAL et les représentants de la Société des Carrières Maroncelli qui exploitaient la carrière alluvionnaire à ciel ouvert ;
- La mise en sécurité du site : absence de produit dangereux, site entièrement clôturé et panneau ;
- Etude des milieux naturels (risque d'inondation, climatologie, risques naturel, site hors zone de protection naturelle mais à proximité, géologie [dépôt d'alluvions du Quaternaire en fond de vallée], hydrogéologie [aquifère des alluvions, libre au droit du site]).

En ce qui concerne l'état des milieux, un suivi de la qualité des eaux souterraines est réalisé annuellement (prestation codifiée A210 par la norme NFX 31-620-2 de décembre 2018). Ce suivi est réalisé sur 4 piézomètres.

La figure de la page suivante présente une carte piézométrique initiale et la localisation des piézomètres. Avant prélèvement, les piézomètres font l'objet d'une purge et les hydrocarbures totaux font partie des paramètres analysés.

Le laboratoire qui réalise les analyses est accrédité COFRAC (Eurofins). Les résultats des campagnes de 2017 et 2018 ont été fournis.

Ils mettent en évidence l'absence d'impact lors des deux campagnes. Lors de la campagne de 2018, un écart est noté sur le délai de mise en analyse par le laboratoire. Toutefois, les échantillons ont été conservés dans les meilleures conditions de stockage. Au regard des résultats de 2017 et l'absence d'activité sur la zone du projet depuis 2013, cet écart ne remet pas en cause les résultats de la campagne de 2018.

L'étude d'impact du projet comprend un volet sanitaire avec l'inventaire des risques, les voies de contaminations et la caractérisation du risque sanitaire pour les populations exposées. Cette caractérisation ne comprend pas une analyse des enjeux sanitaires (prestation A320) au sens de la norme NFX 31-620-2 de décembre 2018, mais les risques identifiés sont mineurs et temporaires :

- Envol de poussières non pollués lors de la mise en place des panneaux photovoltaïques et lors de leur démantèlement en fin de concession (30 ans). Mesure de réduction : en cas de forte sécheresse, il serait procédé à un arrosage des pistes à l'aide d'une citerne tractée ;
- Nuisances sonores pendant les phases de travaux pour le personnel sur site – mesures de prévention : port d'une protection auditive ;
- Déversement accidentel d'hydrocarbures. Ce risque ne concerne que les engins pendant les phases travaux (mise en place et démantèlement). Il n'y aura pas de stockage fixe sur site

(cuve mobile ou bidon sur rétention). L'absence d'usage pour la consommation humaine des eaux à l'aval du site exclut les risques sanitaires. Les mesures de prévention définies dans l'étude d'impact sont :

- Aucune intervention de réparation ou d'entretien impliquant notamment l'usage d'huiles, de dégraissants et de fioul sur site ;
- Absence de stockage fixe. Cuve mobile ou bidons sur rétention et l'usage si nécessaire d'un kit absorbant.
- Si malgré les dispositions prises, une pollution accidentelle survenait, les dispositifs d'intervention identifiés sont :
  - Alerte hiérarchique et des services de secours ;
  - En cas d'événement d'un réservoir d'engins, il serait alors procédé à l'évacuation de cette couche de sol vers un centre de stockage de déchets appropriés. Si le carburant atteignait la nappe des alluvions, il serait procédé à un pompage de surface pour l'éliminer. Le mélange eau/fioul serait conduit chez le récupérateur départemental pour être traité.

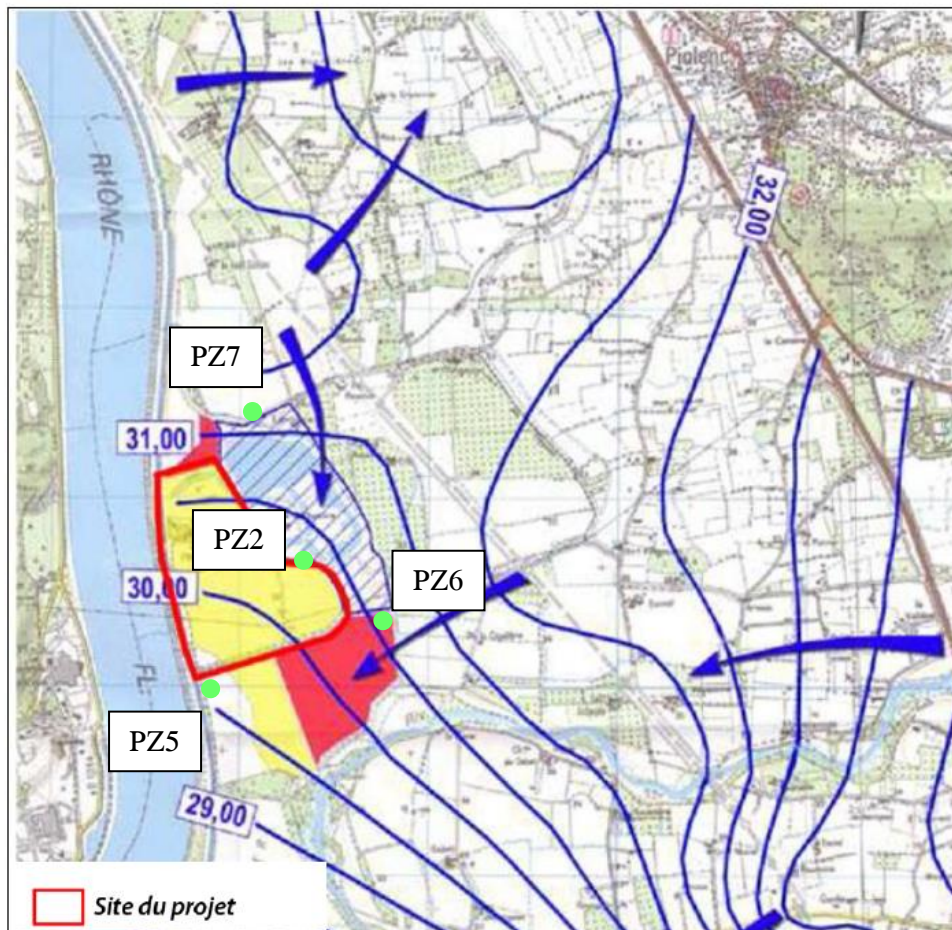


Figure 20 : Ecoulement de la nappe initial en basses eaux avant la mise en place de la gravière (GEOMEDIA 2010)

En l'absence d'impact sur les milieux et avec uniquement des risques pour les travailleurs qui sont pris en compte dans le cadre d'un plan HSE type PPSPS, aucune mesure de gestion, ni de conservation n'est proposée pour ce projet de mise en place d'une centrale photovoltaïque flottante sur le site d'une ancienne gravière réaménagée en plan d'eau conformément à la réglementation.

L'annexe I présente l'attestation environnementale.

## **ANNEXE I : ATTESTATION ENVIRONNEMENTALE**



**A.M.D.E.**

ATLANTIQUE MÉDITERRANÉE DÉPOLLUTION ENVIRONNEMENT

## ATTESTATION ENVIRONNEMENTALE

### Le bureau d'étude

AMDE

393 283 692 RCS Marseille

393 283 692 00043

Code NAF : 7112B

Statut juridique : SA

Domicilié : 13 rue Jean-Baptiste Perrin

F - 33320 EYSINES

En sa qualité de bureau d'études certifié selon les exigences de l'article 2 de l'arrêté du 19/12/2018 fixant les modalités de la certification prévue aux articles L.556-2 du code de l'environnement et le modèle d'attestation mentionné à l'article R.556-3 du code de l'environnement sous le numéro 32948 révision 0, délivré le 02/05/2017 et valable jusqu'au 02/05/2020 par le LNE, organisme accrédité par le COFRAC, selon la norme NF EN ISO/CEI 17065 sous le numéro 5-0012.

Après avoir contrôlé les documents permettant d'obtenir les informations nécessaires pour une prestation INFOS + DIAG telle que définie dans la norme NF X31-620-2 de décembre 2018 dont les résultats ont permis d'identifier les éventuelles mesures de gestion sont présentés dans les rapports :

- Le dossier de cessation partielle d'activité – GEOENVIRONNEMENT – Avril 2013 ;
- Procès-verbal de constat de l'abandon partiel d'exploitation – DREAL PACA – 06/06/2013 ;
- Courrier de la Préfecture de Vaucluse avec rapport de l'inspection des installations classées pour la protection de l'environnement valant procès-verbal de constat de réalisation de travaux au sens de l'article R.512-39-3 du code de l'environnement – Préfet de Vaucluse – 21/12/2018 ;
- Mesures de qualité des eaux – PRONETEC – mars 2017 ;
- Mesures de qualité des eaux – PRONETEC – février 2018 ;
- Etude d'impact pour la mise en place d'une centrale photovoltaïque flottante – AH2D – mai 2019.

Après vérification des éléments transmis par le maître d'ouvrage concernant le projet affectant le site, référencé "Etude d'impact pour la mise en place d'une centrale photovoltaïque flottante – Commune de Piolenc (84)" et daté du 16 mai 2019, conformément aux dispositions de l'offre globale de prestation codifiée ATTES telle que définie dans la norme NF X31-620-5 de décembre 2018, complétant le permis de construire, fournis par :

Dénomination ou raison sociale : FERME D'AKUO 3

Numéro unique d'identification : -

NIC (ou SIRET) : 822 089 181 00017

Code NAF : 3511Z

Statut juridique : EURL

Domiciliée : 140 Avenue des Champs-Élysées, 75008 PARIS

en sa qualité de maître d'ouvrage de l'opération d'aménagement dénommée « Centrale photovoltaïque flottante », située à :

L'Ile des Rats

84420 PIOLENC

Référence(s) cadastrale(s) : section I parcelles n°265, 268, 275, 276, 280, 283, 284, 286, 288 et 289 ;

Après avoir réalisé l'offre globale de prestation codifiée ATTES telle que définie dans la norme NF X31-620-5 de décembre 2018 dont les résultats sont présentés dans la note de synthèse 19.028.A.R.01.1, en date du 13 juin 2019, recensant les documents analysés pour réaliser la prestation ainsi que les mesures de gestion à mettre en œuvre par le maître d'ouvrage dans le projet de d'aménagement.

La société AMDE atteste que le maître d'ouvrage a pris en compte les mesures de gestion de la pollution des sols nécessaires dans la conception du projet d'aménagement, affectant le site mentionné ci-dessus.

Nom du signataire de l'attestation : THIRION Benoît

Le 13/06/2019, à Eysines

Signature et cachet :

**A.M.D.E.**

Atlantique Méditerranée Dépollution Environnement

ZAC Mermoz - 13 rue Jean-Baptiste Perrin

33320 EYSINES

Tél. 05 56 28 62 08 - Fax 05 56 28 64 42